



## Objectif 4. Renforcer la préservation des patrimoines forestiers par une gestion et une exploitation forestières exemplaires

(...) - d'inscriptions, signes ou dessins, (...)

Ces dispositions sont édictées par la charte du parc.

Référence ID de l'article : #5955

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-09 08:55